



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Comité Départemental de l'Aisne de la Ligue Nationale Contre le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Comité Départemental de l'Aisne de la Ligue Nationale Contre le Cancer

4 rue des Bouchers 02100 SAINT QUENTIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Comité Départemental de l'Aisne de la Ligue Nationale Contre le Cancer

4 rue des Bouchers 02100 SAINT QUENTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Comité Départemental de l'Aisne de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Départemental de l'Aisne de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "2.1.3 Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 29 mars 2024

KPMG SA

Jocelyn SCAMPS

Associé

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 274.91	(9 180.15)	4 094.76	230.56
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 274.91	(9 180.15)	4 094.76	230.56
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	13 274.91	(9 180.15)	4 094.76	230.56
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	25.97		25.97	5 715.95
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	25.97		25.97	5 715.95
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	770 658.09		770 658.09	744 988.78
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	770 658.09		770 658.09	744 988.78
Charges constatées d'avance	447.89		447.89	224.18
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	771 131.95		771 131.95	750 928.91
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	784 406.86	(9 180.15)	775 226.71	751 159.47
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	557 159.26	463 090.89
Réserves statutaires ou contractuelles	148 189.75	148 189.75
Réserves pour projet de l'entité	408 969.51	314 901.14
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	20 071.09	94 068.37
Situation nette (sous total)	577 230.35	557 159.26
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	577 230.35	557 159.26
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		
Provisions pour risques	111 964.20	111 964.20
Provisions pour charges	1 851.00	1 524.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	113 815.20	113 488.20
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTEs sur COMMANDES EN COURS		
DETTEs	84 181.16	80 512.01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 743.20	37 478.73
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	8 082.97	8 317.99
Dettes fiscales	785.34	90.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 569.65	34 625.29
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	84 181.16	80 512.01
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	775 226.71	751 159.47

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	16 488.00	17 864.00	(1 376.00)	-7.70 %
Ventes de biens et services	27 623.32	24 818.68	2 804.64	11.30 %
Ventes de biens	5 152.00	5 209.06	(57.06)	-1.10 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	22 471.32	19 609.62	2 861.70	14.59 %
. dont parrainages	10 788.16	11 196.40	(408.24)	-3.65 %
Concours publics et subventions d'exploitation	6 681.00	7 021.00	(340.00)	-4.84 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	167 690.56	187 852.54	(20 161.98)	-10.73 %
Dons manuels	166 539.56	185 491.04	(18 951.48)	-10.22 %
Mécénats	1 151.00	2 361.50	(1 210.50)	-51.26 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	48 710.82	248 899.36	(200 188.54)	-80.43 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	1 887.88	4 035.04	(2 147.16)	-53.21 %
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	269 081.58	490 490.62	(221 409.04)	-45.14 %
Achats de marchandises	1 832.51	2 643.98	(811.47)	-30.69 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	109 842.62	110 515.44	(672.82)	-0.61 %
Aides financières	94 837.75	85 538.09	9 299.66	10.87 %
Impôts, taxes et versements assimilés	828.00		828.00	
Salaires et traitements	29 956.29	54 089.32	(24 133.03)	-44.62 %
Charges sociales	11 540.40	18 673.89	(7 133.49)	-38.20 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 328.80	112 327.97	(110 999.17)	-98.82 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	14 748.13	14 542.22	205.91	1.42 %
CHARGES D'EXPLOITATION	264 914.50	398 330.91	(133 416.41)	-33.49 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 167.08	92 159.71	(87 992.63)	-95.48 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	5 577.21	1 548.66	4 028.55	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	5 577.21	1 548.66	4 028.55	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	5 577.21	1 548.66	4 028.55	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	9 744.29	93 708.37	(83 964.08)	-89.60 %
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	11 058.80	450.00	10 608.80	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 058.80	450.00	10 608.80	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11 058.80	450.00	10 608.80	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	732.00	90.00	642.00	
TOTAL DES PRODUITS	285 717.59	492 489.28	(206 771.69)	-41.99 %
TOTAL DES CHARGES	265 646.50	398 420.91	(132 774.41)	-33.33 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	20 071.09	94 068.37	(73 997.28)	-78.66 %
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	7 993.73	7 651.12	342.61	4.48 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7 993.73	7 651.12	342.61	4.48 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	7 993.73	7 651.12	342.61	4.48 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7 993.73	7 651.12	342.61	4.48 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 3
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i>	6
2.2 DÉROGATIONS.....	6
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	7
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	7
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	7
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	8
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	8
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	8
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	9
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	9
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	9
3.1.7 <i>Stocks</i>	10
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	10
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	10
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	11
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	11
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	11
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	12
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	13
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	14
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i>	14
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	14
3.2.4 <i>Dettes</i>	14
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i>	14
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	15
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	15
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	15
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	16
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	16
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	18
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	18
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	18
4.2.1.2 <i>Dons manuels et dons étrangers</i>	18
4.2.1.3 <i>Mécénat</i>	19
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	19
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	19
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	19
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	20
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	20
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	20
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	21
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	21
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	21

4.3.1	Modalités de répartition des charges	21
4.3.2	Missions sociales.....	22
4.3.3	Frais de recherche de fonds	22
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	22
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	22
4.3.4	Frais de fonctionnement	23
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations.....	23
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	23
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	23
4.4.1	Principes généraux.....	23
4.4.2	Principes de valorisation	24
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	26
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	27
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	27
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	29
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE.....	30
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
	NEANT.....	30
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	30
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	30
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	31
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	31
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents.....	31

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- ◆ **Legs BADRE = 143,91 € en utilisation libre**
- ◆ **Legs CLAUDE = 194,60 € en utilisation libre**
- ◆ **Legs LALLEMAND= 5 570,87 € en utilisation libre**

Le legs LALLEMAND a été rattaché comptablement à l'exercice 2022 compte tenu de la date de notification au 20 décembre 2022. Le paiement effectif a eu lieu le 9 janvier 2023.

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06, l'association présente, au paragraphe 4.2.1.2 de l'annexe aux comptes annuels, un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Le premier exercice d'application de ce règlement modificatif constitue un changement de méthode comptable.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotation des Comités Départementaux

La cotation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	11 892,40	4 866,00	3 483,49	13 274,91
Total	11 892,40	4 866,00	3 483,49	13 274,91

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
Immobilisations corporelles	4 866,00	3 483,49
Achat Imprimante SHARP 2023 (immo14)	3 300	
Achat 3 armoires 2023 (immo15)	1 566	
Sortie immo 3 - 2 armoires 2003		1 002,49
Sortie immo 9 - Imprimante SHARP 2015		2 481,00
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
Total	4 866,00	3 483,49

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	11 661,84	1 001,80	3 483,49	9 180,15
Total	11 661,84	1 001,80	3 483,49	9 180,15

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

NEANT

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

NEANT

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances		0	
→ Créances reçues par legs ou donations	26	26	
→ Charges constatées d'avance	448	448	
Total	474	474	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

NEANT

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	194 182,62	
Livrets et comptes épargne	524 078,50	5 577,21
Chèques à encaisser	51 988,42	
Caisse	408,55	
Comptes à terme		
Total	770 658,09	5 577,21

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	26	5 716
Autres créances		
→		
→		
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	26	5 716

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
AXA Assurance	448	224
...		
...		
Total	448	224

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	463 091	94 068						557 159
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	94 068	-94 068		20 071				20 071
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	557 159	0	0	20 071	0	0	0	577 230

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

NEANT

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges	111 964			111 964
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	1 524	327		1 851
→				
Total	113 488	327	0	113 815

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 743	40 743		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	8 868	8 868		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	34 570	34 570		
Produits constatés d'avance		0		
Total	84 181	84 181	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	732	90
→ Impôt sur les sociétés	732	90
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	8 131	8 323
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 352	3 517
→ Caisse de retraite	562	421
→ Caisse de prévoyance	205	249
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 807	2 700
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 151	1 431
→ Prélèvement à la source	53	5
Total	8 863	8 413

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan


Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	33 788	33 765
→ FNP - Factures non parvenues		
COMPTE 4081 Fournisseurs facture à recevoir	4 750	4 788
COMPTE 4082 Fournisseurs facture à recevoir intragroupe	29 038	28 977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	39 260	38 851
COMPTE 4684 Charge à payer recherche	30 000	30 000
COMPTE 4685 Charge à payer autres	4 570	4 630
COMPTE 4282 Dettes prov CP	2 807	2 700
COMPTE 4382 Charges sur Congés P	1 151	1 431
COMPTE 4480 Etat, charges à payer	732	90
Total	73 048	72 616

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 002 - COMITÉ DE L'AINES	Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	141 079,89	123 875,82	158 563,50	151 080,34
1.1 Réalisées en France	141 079,89	123 875,82	158 563,50	151 080,34
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	88 760,73	82 165,46	112 418,77	104 935,61
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	52 319,16	41 710,36	46 144,73	46 144,73
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	69 588,18	69 146,73	65 826,60	65 457,60
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	69 588,18	69 146,73	65 826,60	65 457,60
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	53 919,43	41 677,43	61 976,61	54 581,57
3.1 Frais d'information et de communication	50,00	50,00	150,00	150,00
3.2 Frais de fonctionnement	52 332,57	40 090,57	60 735,46	53 340,42
3.3 Autres charges	1 536,86	1 536,86	1 091,15	1 091,15
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	327,00	327,00	111 964,20	111 964,20
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	732,00		90,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	265 646,50	235 026,98	398 420,91	383 083,71
EXCÉDENT OU DÉFICIT	20 071,09		94 068,37	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 810,39	5 810,39	6 454,45	6 454,45
Réalisées en France	5 810,39	5 810,39	6 454,45	6 454,45
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	605,20	605,20	566,30	566,30
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 578,14	1 578,14	630,37	630,37
TOTAL	7 993,73	7 993,73	7 651,12	7 651,12

RESSOURCES	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-219 216,40	-219 216,40	-446 810,48	-446 810,48
1.1 Cotisations sans contrepartie	-16 488,00	-16 488,00	-17 864,00	-17 864,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-167 690,56	-167 690,56	-187 852,54	-187 852,54
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-35 037,84	-35 037,84	-241 093,94	-241 093,94
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-59 820,19		-34 996,80	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-10 788,16		-11 196,40	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-36 085,35		-22 976,36	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-12 946,68		-824,04	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-6 681,00		-7 021,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			-3 661,00	-3 661,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-285 717,59	-219 216,40	-492 489,28	-450 471,48

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-7 993,73	-7 993,73	-7 651,12	-7 651,12
Bénévolat	-7 993,73	-7 993,73	-7 651,12	-7 651,12
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-7 993,73	-7 993,73	-7 651,12	-7 651,12

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à **20 €**

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Belgique	10
Espagne	10
Total	20

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Quote-part de générosité reçue d'autres entités	12 625	225 923
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
Ventes (dont abonnement à vivre)	410	390
Activités de récupération	11 485	8 413
Autres produits affectés aux missions sociales	4 940	4 819
Produits financiers	5 577	1 549
Total	35 038	241 094

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : **NEANT**

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	0	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

NEANT

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

NEANT

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie au prorata du temps passé sur les dossiers Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer			8 400	0
Assurance			393	0
Electricité et eau			2 457	0
Téléphone			3 055	0
Affranchissement	86	3 525	1 275	0
Autres (à préciser)				0
Total	86	3 525	15 580	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	8 286	18 451
Actions d'information, de prévention et de dépistage	4 143	18 151
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	4 143	3 870
Actions de société et politique de santé	0	0
Frais d'appel aux dons et legs	16 573	15 480
Frais de fonctionnement (dont communication)	9 180	16 811
Total	42 325	72 763

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	67 518	74 779
Actions d'information, prévention,dépistage	5 483	21 387
Actions de formation	147	145
Actions de recherche	8 574	8 188
Actions autres		
Total	81 723	104 499
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	1 400	1 200
Actions d'information, prévention,dépistage	1 500	
Actions de formation		
Actions de recherche	38 810	44 945
Actions autres		
Total	41 710	46 145

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	50	150
Frais de gestion (à détailler) :		
Frais de gestion	35 281	49 414
Impôt et taxes	828	0
Cotisation statutaire	3 982	3 926
...		
...		
Total	40 141	53 490

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

NEANT

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	7 994	7 651
Total		7 994	7 651

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	1833										1833
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	19 873				50 214		39 756				109 843
Aides financières	42 519	52 319									94 838
Impôts, taxes et versement assimilés							828				828
Salaires et traitements	11939				11939		6 078				29 956
Charges sociales	4 633				4 633		2 274				11 540
Dotations aux amortissements et dépréciations							1002	327			1329
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	7 964				2 802		3 982				14 748
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									732		732
TOTAL	88 761	52 319	0	0	69 588	0	53 919	327	732	0	265 647

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	8 860
Autres missions	724
Total	9 584

4.6.2 Charges et produits exceptionnels


Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
Chèque perdu secours 2022	450
Solde recherche 2020 Perrais	4 965
Remboursement recherche 2021 Marchetti	2 611
Remboursement recherche 2019 Tulasne	3 033
Total	11 059
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

Les produits exceptionnels comptabilisés au titre des conventions de recherche résultent des conventions arrivées à échéance et pour lesquelles la subvention n'a pas été consommée dans sa totalité.

Les montants correspondent à la différence entre la subvention attribuée et la somme totale des dépenses figurant dans les rapports financiers finaux soumis par les Docteurs.

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 002 - COMITÉ DE L'AINSE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-219 216,40	-446 810,48
1.1 Cotisations sans contrepartie	-16 488,00	-17 864,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-167 690,56	-187 852,54
Dons manuels non affectés	-146 578,73	-158 741,56
Dons manuels affectés	-19 960,83	-26 749,48
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-1 151,00	-2 361,50
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-35 037,84	-241 093,94
Manifestations		
Ventes (dont abonnement à vivre)	-410,00	-390,00
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération	-11 484,67	-8 413,22
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-4 940,49	-4 819,06
Autres produits affectés		
Produits financiers	-5 577,21	-1 548,66
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-12 625,47	-225 923,00
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-3 661,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-219 216,40	-450 471,48
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-15 810,58	
TOTAL	-235 026,98	-450 471,48
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	528 358,86	460 607,32
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-15 810,58	67 387,77
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	-3 864,20	363,77
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	508 684,08	528 358,86
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-7 993,73	-7 651,12
Bénévolat	-7 993,73	-7 651,12
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-7 993,73	-7 651,12

LA LIQUE	002 - COMITÉ DE L' AISNE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		123 875,82	151 080,34
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>123 875,82</i>	<i>151 080,34</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>82 165,46</i>	<i>104 935,61</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		67 517,91	74 779,17
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		5 483,32	21 387,10
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		147,48	145,42
Actions de société et politique de santé		442,44	436,26
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		8 574,31	8 187,66
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>41 710,36</i>	<i>46 144,73</i>
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		1 400,00	1 200,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		1 500,00	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		38 810,36	44 944,73
<i>Programmes nationaux</i>		<i>9 419,16</i>	<i>4 944,73</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>29 391,20</i>	<i>40 000,00</i>
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		69 146,73	65 457,60
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>69 146,73</i>	<i>65 457,60</i>
Frais d'appel de dons		47 813,92	44 626,62
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		21 320,76	20 606,93
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes			132,00
Activités de récupérations		12,05	92,05
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		41 677,43	54 581,57
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>50,00</i>	<i>150,00</i>
Frais d'information et de communication externe		50,00	150,00
Frais d'information et de communication interne			
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>40 090,57</i>	<i>53 340,42</i>
Frais de gestion		35 280,57	49 414,07
Formation administrative			
Impôts et taxes		828,00	
Cotisation statutaire 10%		3 982,00	3 926,35
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>1 536,86</i>	<i>1 091,15</i>
Charges financières		535,06	727,38
Dotations aux amortissements		1 001,80	363,77
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		234 699,98	271 119,51
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		327,00	111 964,20
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			67 387,77
TOTAL		235 026,98	450 471,48
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		5 810,39	6 454,45
<i>Réalisées en France</i>		<i>5 810,39</i>	<i>6 454,45</i>
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		605,20	566,30
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		1 578,14	630,37
TOTAL		7 993,73	7 651,12

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2020	PC portable DELL 351	706				230,42	230,42
2023	BUREAU 2000 IMPRIMANTE SHARP MX-C30030	3 300				666,11	666,11
2023	BUREAU VALLEE ARMOIRES	1 566				105,27	105,27
	Total						

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	14			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...				
Bénévoles "administratifs"	3	63		
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	10	424		
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	27	487	0	7 994

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1	1 638	0,90
Total	1	1 638	0,90

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	8 491
6257 - Réceptions	Restauration	302
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	...	80
6068 - Autres matières et fournitures	...	54
6261 - Frais postaux	...	13
Total		8 792

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **2061** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.